

Décision

Générale

colonial

Décision n° 915 du 22 juillet 1963 :

n° 915

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 juillet 1963

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro
31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

M. Ahmed Abdi Ibrahim, élève instituteur de 2e classe, est mis à la disposition de l'Association Territoriale de la Jeunesse pour la durée des vacances scolaires du 11 juillet au 25 septembre 1963. L'intéressé percevra, pour la période considérée, une indemnité forfaitaire mensuelle de vingt mille francs (20.000 fr.).